

# PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE  
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS  
[www.osar.ch](http://www.osar.ch)

## Turquie

Pour beaucoup, la seule solution est de fuir: aperçu d'une société sans État de droit.

Pages 4 et 5

## Afghanistan

Les femmes et les filles perdent leurs droits durement acquis.

Pages 6 et 7





Chères lectrices,  
chers lecteurs,

La population suisse continue de faire preuve d'une solidarité immense envers les personnes qui ont fui la guerre en Ukraine. Des dizaines de milliers de personnes réfugiées d'Ukraine ont trouvé des hébergements privés. Leurs familles d'accueil font les courses, conduisent les enfants à l'école ou donnent des cours de langue. L'État et le monde politique aussi continuent de se montrer généreux. Jusqu'ici, plus de 65 000 personnes réfugiées ont reçu le statut de protection S, qui leur confère des droits relativement étendus. Cet élan de générosité et de solidarité est juste et doit être salué. Une guerre sans merci ne cesse de faire rage en Ukraine et un retour au pays reste encore inenvisageable pour les personnes qui ont fui.

Dans d'autres régions du monde aussi, la situation humanitaire est catastrophique. Le Sri Lanka connaît sa plus grave crise économique depuis des années et la question des droits humains y est préoccupante. Il en va de même en Turquie, où les personnes soupçonnées de critiquer le gouvernement sont persécutées. Le tableau est tout aussi sombre en Afghanistan, où le respect des droits humains, notamment ceux des femmes, s'est considérablement détérioré depuis la prise de pouvoir des talibans. Malgré les persécutions, les personnes ayant fui le Sri Lanka ou l'Afghanistan en particulier ne sont souvent admises qu'à titre provisoire en Suisse. La solidarité envers les personnes réfugiées d'Ukraine ne doit pas nous faire oublier le sort d'autres êtres humains ayant besoin de notre protection.

Cordialement,

Oliver Lüthi  
Responsable du département  
Communication de l'OSAR

Couverture: Qui obtient une protection durable, qui ne l'obtient pas? Les personnes réfugiées de régions en conflit ne sont souvent admises que provisoirement.  
© Keytone/DPA Photo/ Daniel Bockwoldt/ 2015, Hambourg

## Devenez membre individuel de l'OSAR



En tant que membre individuel, vous pouvez défendre la cause des personnes déplacées aux côtés de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Vous recevez une invitation à l'assemblée générale annuelle, où vous disposez d'un droit de vote et d'éligibilité. Vous pouvez postuler pour siéger au sein du comité et participez aux campagnes de l'OSAR,

ainsi qu'à des événements publics tels que les Journées nationales du réfugié. Vous recevez le magazine Planète Exil et le rapport annuel et bénéficiez de réductions sur les offres de formation de l'OSAR. L'adhésion coûte 70 francs par an pour les membres individuels et 100 francs par an pour les familles. Vous pouvez vous inscrire au moyen du carton-réponse figurant sur le flyer ci-joint ou sur le site internet de l'OSAR.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 25 avril 2023 à Berne. L'invitation sera envoyée au plus tard quatorze jours à l'avance. Les membres qui souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour doivent adresser leurs propositions au moins trois mois avant l'assemblée générale.

[www.osar.ch/membre](http://www.osar.ch/membre)

### ■ La Croatie et la Bulgarie bafouent le droit international

À travers le recours systématique à la violence, toléré par les autorités, contre les personnes en quête de protection, la Bulgarie et la Croatie enfreignent le droit international contraignant. Telle est la conclusion tirée par l'OSAR dans une récente analyse juridique. L'OSAR demande de renoncer par principe aux transferts vers la Bulgarie et la Croatie.

[www.osar.ch/croatie-et-bulgarie](http://www.osar.ch/croatie-et-bulgarie)

### ■ Un projet éducatif primé de l'OSAR dans le canton de Vaud

L'équipe de formation de l'OSAR lance un nouveau projet d'atelier à l'intention des jeunes dans le canton de Vaud. L'offre, baptisée « Réfugié-e-s: solidarité et responsabilité », apporte une précieuse contribution au travail de sensibilisation. Elle démarrera début octobre dans le canton de Vaud, grâce au « Prix Retraites Populaires Solidarité 2022 » qui lui a été décerné. Quinze ateliers devraient ainsi être organisés d'ici la fin 2023 dans les gymnases, écoles professionnelles et structures d'insertion professionnelle du canton de Vaud.

[www.osar.ch/sensibilisation-jeunesse](http://www.osar.ch/sensibilisation-jeunesse)



### Des informations en continu sur notre site internet

Pour l'actualité sur l'Ukraine  
[www.osar.ch/ukraine](http://www.osar.ch/ukraine)

Pour les familles d'accueil et les personnes réfugiées d'Ukraine  
[www.osar.ch/familles-daccueil](http://www.osar.ch/familles-daccueil)

Pour les bénévoles et leurs réseaux  
[www.osar.ch/community-building](http://www.osar.ch/community-building)

# Urgence économique et troubles politiques

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'inquiète des récents développements au Sri Lanka. La crise économique met en péril la sécurité alimentaire et l'accès aux soins médicaux de la population. La situation en matière de droits humains demeure préoccupante. L'OSAR demande donc de renoncer temporairement aux retours. *Par Adrian Schuster, expert-pays de l'OSAR*

En cessation de paiement depuis mai 2022, le Sri Lanka traverse actuellement la plus grave crise économique des 75 dernières années. Les causes invoquées sont la mauvaise politique économique et les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19. En raison de l'effondrement des entrées de devises, le pays s'est retrouvé dans l'impossibilité de payer les importations de carburant et de produits alimentaires de base. La flambée des prix a rendu les produits alimentaires de base inabordable pour de nombreuses familles. Près de 6,3 millions de personnes, soit 28 % de la population totale du Sri Lanka, sont concernées par une insécurité alimentaire qualifiée de modérée à sévère. Si les prix élevés et les pertes d'emplois touchent surtout les personnes vivant dans la pauvreté et les travailleuses journalières et travailleurs journaliers, la classe moyenne aussi souffre de la pénurie de denrées alimentaires essentielles, de gaz de cuisine et de carburant. La crise a aussi provoqué une pénurie de médicaments et d'équipements médicaux. À cause des coupures d'électricité, les unités de soins intensifs et les salles d'opération ne sont pas pleinement opérationnelles, ce qui peut mettre la vie des personnes concernées en danger.

## Une nouvelle présidence marquée par la violence

Depuis la fin du mois de février 2022, les manifestations face à la crise économique se sont transformées en mouvement national. Les manifestant-e-s ont exigé la démission du président Gotabaya Rajapaksa. Les forces de sécurité et les personnes partisans du gouvernement ont réagi par une violence excessive à leur encontre. Des arrestations arbitraires, des mises en détention et des actes de torture ont eu lieu. Début avril 2022, l'ensemble du cabinet a démissionné et le Premier ministre Mahinda Rajapaksa lui a emboîté le pas au début du mois de mai. Le 9 juillet 2022, les manifestant-e-s ont pris d'assaut la résidence présidentielle. Le président Gotabaya Rajapaksa a



Vive protestation contre la mauvaise gestion et l'enrichissement des élites gouvernementales.  
© Nazly Ahmed, Sri Lanka/29.04.2022

remis sa démission le 14 juillet 2022 et Ranil Wickremesinghe, vétéran de la politique, lui a succédé le 20 juillet.

Il n'aura fallu que deux jours au nouveau président pour serrer la vis. Les forces de sécurité ont employé une violence inouïe pour évacuer un campement de contestation à Colombo le 22 juillet et pour réprimer une manifestation étudiante le 18 août. De nombreuses personnes ayant pris part au mouvement de protestation ont été arrêtées et incarcérées. Les observatrices et observateurs et les activistes des droits humains sur place ne s'attendent à aucune amélioration en matière de droits humains sous le nouveau président. Leurs inquiétudes se concentrent en particulier sur le nord et l'ouest de l'État insulaire, où les forces de sécurité harcèlent, menacent et surveillent les familles de « personnes disparues » ainsi que les avocat-e-s et les groupes qui les soutiennent. Dans ces régions, les services de renseignement et l'armée interfèrent dans le travail des organisations de la société civile et répriment les personnes exprimant des opi-

nions présumées divergentes. Les forces de sécurité harcèlent, interrogent et emprisonnent les journalistes. Les personnes ayant des liens présumés avec les « Tigres tamouls », défaits pendant la guerre civile, risquent encore de se retrouver dans le collimateur des autorités.

La situation en matière de droits humains reste préoccupante. C'est pourquoi l'OSAR formule les demandes suivantes :

- Il convient de renoncer aux retours au Sri Lanka, en particulier pour les personnes vulnérables, tant que la situation ne s'est pas stabilisée.
- Le contexte actuel doit être pris en considération dans la pratique de l'asile et l'exécution des renvois.
- Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) doit vérifier scrupuleusement, au cas par cas, s'il y a mise en danger ou si l'exécution du renvoi est non raisonnable. En cas de doute, l'admission provisoire doit être octroyée.

[www.osar.ch/sri-lanka](http://www.osar.ch/sri-lanka)

# « Quiconque se retrouve en prison doit forcément être coupable »

La Turquie est le deuxième pays d'où viennent le plus grand nombre de requérant-e-s d'asile en Suisse, juste derrière l'Afghanistan. 75 % des personnes en quête de protection venues de Turquie sont reconnues en tant que personnes réfugiées. Comment l'expliquer ? Un ancien chef de police et une comptable ayant fui la Turquie pour la Suisse en 2020 avec leurs enfants lèvent un coin de voile sur une société profondément divisée sous contrôle dictatorial.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR, et Adrian Schuster, expert-pays à l'OSAR

Dans un salon lumineux et accueillant d'une ville suisse de taille moyenne, devant des tasses de café fumant, le jeune couple turc s'apprête à raconter ses dernières années en Turquie, sous couvert d'anonymat. Leurs enfants – un garçon de huit ans et une fille de six ans – sont aussi installés dans le canapé, remplis de curiosité. « Nos enfants ont vécu pendant deux ans chez leurs grands-parents quand j'étais en prison et que mon épouse, elle aussi recherchée, devait se cacher », explique A.N. « Leurs grands-parents leur manquent beaucoup et ils aimeraient comprendre pourquoi nous vivons ici maintenant. » Le petit garçon acquiesce et montre sur un smartphone des photos de son grand-père chéri et de sa grand-mère lointaine. Un sourire timide aux lèvres, la fillette annonce fièrement qu'elle va à l'école depuis août. « Nous nous sentons bien et c'est un grand soulagement pour nous d'être ici », confie S.N. « Les enfants se plaisent à l'école, mon mari fait un stage à l'hôpital et maintenant que mon diplôme de comptable est reconnu, je vais pouvoir travailler. » La famille turque qui s'exprime aujourd'hui n'est qu'une parmi des milliers à avoir été prises, contre toute attente, dans l'état arbitraire de la justice turque ces dernières années.

## Scolarisation dans des écoles Gülen

Le couple s'est rencontré pendant leurs études à Ankara ; lui à l'académie de police, elle à l'université d'économie. Avant, S.N. avait fréquenté des écoles et A.N. suivi des cours préparatoires aux examens du mouvement Gülen, comme tant d'autres Turques et Turcs sans orientation religieuse. « Dans certaines régions, il n'y avait pas d'autres structures éducatives que ces établissements Gülen », explique S.N. « Ils étaient très bien réputés. »

Depuis la tentative de coup d'État en 2016, les personnes ayant des liens présumés avec le mouvement Gülen et leurs familles courent de graves dangers. Considérées comme des opposantes politiques par les autorités turques, elles sont soupçonnées de terrorisme, fichées, surveillées en permanence, arrêtées (cf. encadré). Pour le gouvernement de Recep Tayyip Erdoğan, c'est le mouvement du prédicateur Fethullah Gülen, vivant en exil, qui a fomenté la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016. « Le nombre de personnes exposées à des mesures illégales et injustes a augmenté de manière exponentielle », confirme A.N. « Les personnes concernées dans le pays ne peuvent pas protester. Le risque de se retrouver derrière les barreaux sans raison et de manière arbitraire est trop élevé. »

## Les fonctionnaires en point de mire

Les soupçons pèsent surtout sur les cadres de la police et les fonctionnaires comme S.N., qui a travaillé en qualité de comptable au sein du département national des finances après ses études. « J'ai moi aussi été considéré comme ayant des intentions hostiles au gouvernement et ai été muté cinq fois. J'étais à la tête d'une unité spéciale de lutte contre le terrorisme, les stupéfiants et la corruption qui employait 50 personnes », raconte A.N. Après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016, il a vécu caché à Izmir, avant d'être finalement arrêté. « Nous avons amené les enfants chez leurs grands-parents, car je devais aussi me cacher », poursuit S.N. « Avant notre fuite, je vivais terrée dans une pièce faisant la moitié d'une salle de bains. » Outre la peur permanente des persécutions et d'une arrestation, ce sont surtout la séparation d'avec leurs jeunes enfants et la sensation de mettre leurs proches et leur voisinage en danger qui ont été les plus

accablantes. « La manipulation des médias et de l'information publique a fait basculer l'opinion publique en Turquie : beaucoup de gens croient aujourd'hui qu'une personne emprisonnée est forcément coupable », affirme A.N. avec tristesse. « Et même si cette personne sort de prison, elle est généralement mise au ban de la société, parce qu'on lui a collé l'étiquette de terroriste. » S.N. explique qu'une de ses tantes n'a plus voulu la voir par peur des représailles : « Je crois que c'est la principale raison pour laquelle tant de personnes fuient la Turquie. Nous sommes sans cesse menacés, nous mettons d'autres personnes en danger et les perspectives d'un avenir digne ont pratiquement disparu. »

## Arrêté sous les yeux de son fils

Cela faisait plus d'un an que A.N. n'avait plus vu sa famille quand son père est venu lui rendre visite dans sa cachette à Izmir avec son petit garçon. Dix minutes plus tard, A.N. était arrêté sous les yeux de son fils. Son père avait à l'évidence été pris en filature. « Je les ai implorés d'aller sur le balcon avec mon fils pour qu'il n'en voie pas plus. » Au souvenir de cette terrible journée, ses yeux se troublent de larmes. Les coups, la captivité, les humiliations : A.N. a passé deux années effroyables derrière les barreaux. Lors de sa brève libération pour se présenter à l'audience, la famille a décidé de fuir sans plus attendre. Comme pour la plupart des personnes turques en quête de protection en Suisse, la procédure d'asile n'a duré que quatre mois, grâce à un dossier solide.

Consultez le graphique comparatif « Un même besoin de protection, un droit de séjour inégal » à la page 7.



«Dans la société turque, il y a une tendance au conservatisme et au nationalisme», déclare A.N., personne réfugiée reconnue de Turquie. «Influencée par les discours religieux et nationalistes, la majorité de la population soutient le gouvernement.» Istanbul, septembre 2022 (image symbolique)  
© Keystone/AP Photo/Francisco Seco

### Précarité des droits humains et absence d'État de droit

L'OSAR continue de considérer la situation des droits humains en Turquie comme pré-occupante. Les personnes que le gouvernement considère comme des opposant-e-s politiques peuvent être arrêtées, poursuivies et condamnées pour de fausses et vagues accusations de terrorisme notamment. Torture et mauvais traitements sont très répandus. Il s'agit en particulier des personnes soupçonnées d'appartenir au mouvement Gülen – désignées «FETÖ» par les autorités turques et tenues responsables de la tentative de coup d'État de

2016, ou ayant des liens présumés avec la guérilla interdite du Parti des travailleurs du Kurdistan, ainsi que, dans certains cas, des membres du parti pro-kurde HDP. Une surveillance intense continue d'être observée dans le sud-est. Les libertés de presse, d'expression et de rassemblement sont fortement restreintes. Les réseaux sociaux sont surveillés et les personnes les utilisant activement peuvent être poursuivies en raison des propos tenus. La dénonciation est un problème majeur.

Le gouvernement exerce une forte influence sur la justice. Dans les affaires politiques, on constate des procès inéquitables fondés sur des preuves faibles, des

aveux forcés et des témoins secrets pour prononcer des condamnations. Les peines sont souvent disproportionnées et les poursuites pénales très arbitraires.

Le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes en 2021 constitue un revers majeur dans la lutte contre les violences sexistes et dans la promotion des droits des femmes en Turquie. Des centaines de femmes sont assassinées chaque année et le nombre de cas de violence domestique signalés reste élevé.

[www.osar.ch/turquie](http://www.osar.ch/turquie)

# En Afghanistan, les femmes et les filles disparaissent de la société

En entrant dans Kaboul le 15 août 2021, les talibans se sont arrogé le pouvoir en Afghanistan. Depuis, les conditions de vie se sont détériorées pour une grande partie de la population afghane. Pourtant, la Suisse reste cramponnée à sa pratique restrictive d'octroi de visas et d'asile aux personnes fuyant le pays. Par Alexandra Geiser, experte-pays à l'OSAR, et Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR



Protester contre les fermetures d'écoles par l'art : à Kaboul, le groupe artistique et littéraire *Hashiya* présente des œuvres d'écolières afghanes.

© Keystone/EPA/Stringer/27.09.2022, Kaboul

Les talibans ont trahi bien des promesses depuis leur prise de pouvoir. Après plus d'un an, il est clair que l'idée d'un gouvernement inclusif est une chimère. Les médias sont muets, tandis que les détracteur-trice-s, opposant-e-s présumé-e-s ou anciens membres des forces de sécurité risquent une mise en détention, la torture, voire une exécution, malgré la promesse d'amnistie.

Les femmes et les filles sont les premières victimes, car les talibans restreignent leurs droits par des mesures de plus en plus radicales. Sous le premier régime taliban déjà, entre 1996 et 2001, ils opprimaient les femmes au nom de la vertu et au prétexte de les protéger. Quelques semaines après avoir repris le pouvoir en 2021, les talibans ont fermé le ministère des Femmes pour le reconvertir en siège du ministère de la « Promotion de la vertu et de la Prévention du vice » – une mesure qui, un an plus tard, apparaît emblématique. Chaque aspect de la vie quotidienne d'une Afghane est contrôlé et restreint par les talibans, qu'il s'agisse du droit de quitter son domicile, des vêtements qu'elle porte, de sa scolarisation ou de savoir si elle peut travailler et comment. Une étude menée par *Amnesty International* en juillet 2022 a montré que le nombre de mariages d'enfants, précoces et forcés, était en hausse constante sous les talibans. L'absence de perspectives éducatives et professionnelles pour les femmes et les filles, conjuguée à la crise économique et humanitaire, poussent les familles à donner leurs filles en mariage.

## Des vêtements trop colorés

Depuis qu'ils se sont emparés du pouvoir, les talibans ont émis d'innombrables directives empêchant les femmes et les filles d'exercer leurs droits les plus fondamentaux à la liberté d'expression, de circulation et à l'éducation. Les écoles secondaires pour filles, censées

## Arrivée accrue de personnes mineures

La situation en Afghanistan force de nombreux enfants et jeunes à fuir. Le tableau comparatif du secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour les années 2019 à 2021 montre que la part de personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA) dans la totalité de la population requérante a bondi sur ces trois ans, passant de 3,09 à 6,63%. Sur les 989 personnes mineures en quête de protection au total en 2021, 670 venaient d'Afghanistan. Les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) rapportent également, pour l'année en cours, une hausse nette de jeunes et d'enfants venu-e-s seul-e-s

d'Afghanistan. L'OSAR s'engage de longue date pour les droits des enfants et des jeunes dans les procédures d'asile et demande notamment

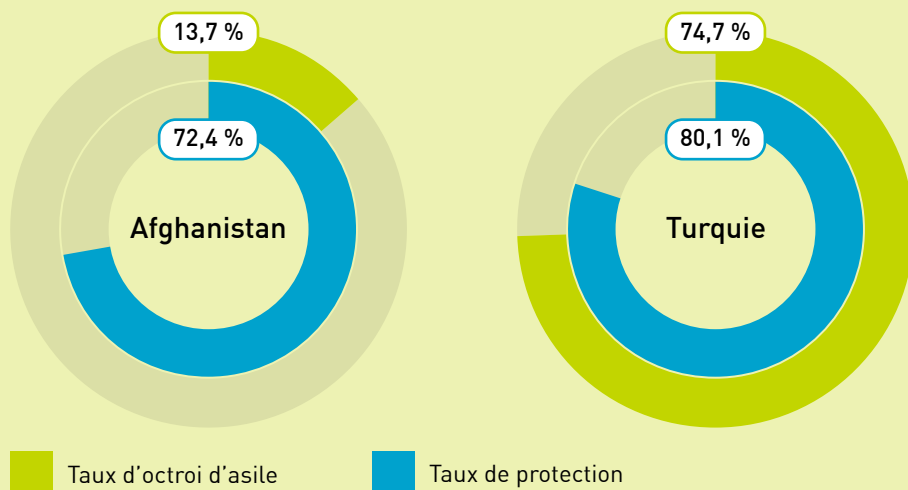
- un endroit où dormir et où se retirer adapté aux enfants ;
- des auditions adaptées aux enfants ;
- des procédures répondant aux directives internationales concernant l'évaluation de l'âge ;
- des ressources suffisantes pour leurs personnes de confiance au sein des CFA ainsi que dans les cantons.

L'OSAR propose des lignes directrices et des analyses juridiques en ce sens.

[www.osar.ch/mna](http://www.osar.ch/mna)

## Un même besoin de protection, un droit de séjour inégal

Période de comparaison du 01.01.2022 au 31.08.2022



Ce graphique compare le traitement des demandes d'asile de personnes en quête de protection venant d'Afghanistan et de Turquie. Il montre que celles qui viennent d'Afghanistan ne reçoivent en majorité qu'une protection temporaire sous la forme d'une admission provisoire, tandis que celles venant de Turquie se voient généralement octroyer l'asile avec un droit de séjour définitif en tant que personnes réfugiées reconnues. Pourtant, le besoin de protection des personnes ayant fui les deux pays est comparable. Cet exemple illustre le traitement inégal que la Suisse réserve à différents groupes de personnes réfugiées.

ouvrir leurs portes en mars 2022, ont été fermées le même jour. Invoquant un « problème technique » avec les uniformes, les talibans ont renvoyé les élèves chez elles. Dans les universités, les étudiantes sont harcelées et exclues pour tenue ou attitude indécente. Les femmes insuffisamment couvertes ou dont les vêtements sont trop colorés sont vilipendées et renvoyées chez elles.

Les femmes ne sont plus autorisées à voyager, à se rendre sur leur lieu de travail ou à entrer dans des bâtiments publics sans être accompagnées par un homme de leur famille (un *mabram*). Ce règlement est appliqué différemment d'une province à l'autre. La plateforme d'informations *Rukhshana*,

gérée par des femmes afghanes, a annoncé qu'à Kandahar, cette directive avait été étendue aux marchés. Les talibans y ont brutalisé et arrêté des propriétaires de commerces qui avaient laissé des femmes faire leurs achats à l'intérieur de leurs magasins. Ils auraient auparavant reçu l'ordre de servir les femmes uniquement en dehors des boutiques.

De nombreuses femmes sont sans revenus depuis que les talibans les empêchent de se rendre sur leur lieu de travail ou leur interdisent certains secteurs d'activité. En juillet 2022, le département des ressources humaines du ministère taliban des Finances avait enjoint aux femmes de ne plus se présenter au travail et d'envoyer à leur place un homme de leur

famille pour reprendre leur poste. Face aux protestations des femmes concernées, ils ont dû faire machine arrière. Début septembre 2022, le responsable du département des études et de recherche de la Cour suprême des talibans a décrété que les femmes juges ne connaissaient pas suffisamment la charia et n'étaient donc pas en mesure de rendre des décisions juridiques correctes. Selon lui, un problème se posait par ailleurs quant au port du voile intégral, étant donné qu'aucun bureau non mixte n'avait encore été mis en place.

- [www.osar.ch/afghanistan](http://www.osar.ch/afghanistan)
- Amnesty International, rapport de juillet 2022 (en anglais) : <https://bit.ly/3LAghYX>



**« Ma femme, ma petite fille et mon fils ont besoin de toute urgence d'une protection face aux talibans. J'espère que ma demande de regroupement familial sera approuvée très vite. Je m'inquiète terriblement pour elles et pour lui tous les jours. »**

Abdul Habibi et son fils Halim, réfugié afghan, admis à titre provisoire.

L'OSAR appelle à l'égalité juridique des personnes admises provisoirement et des personnes réfugiées reconnues au moyen d'un statut de protection positif. Ce nouveau statut de protection devrait s'appliquer à toutes les personnes qui ne satisfont pas à la qualité de personne réfugiée, mais qui ont besoin de protection en Suisse pour d'autres motifs humanitaires ou relevant du droit international ou, comme celles qui fuient l'Afghanistan. L'OSAR demande en outre que les personnes admises provisoirement bénéficient elles aussi du droit au regroupement familial, au même titre que les personnes réfugiées reconnues.

[www.osar.ch/nouveau-statut](http://www.osar.ch/nouveau-statut)

# Plus d'autonomie dans les successions

Le nouveau droit suisse des successions entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La part réservataire des enfants et du conjoint ou de la conjointe diminue, ce qui augmente la part librement disponible et permet d'être plus autonome, par un testament, dans le partage de la succession.



Simon Hänni, expert en droit successoral, mäd

Le droit suisse des successions, adopté il y a plus de cent ans, a été révisé par le Parlement. Les principaux changements touchent à la part réservataire. La baisse de cette dernière augmente l'héritage disponible, qui peut par exemple aussi être légué à une organisation humanitaire. Un testament est toutefois nécessaire et celui-ci doit être conservé soigneusement. La rédaction de Planète Exil a interrogé à ce sujet un expert du droit des successions, Simon Hänni, avocat et notaire chez Häusermann + Partner à Berne.

## Maître Hänni, pouvez-vous nous expliquer plus précisément les changements apportés à la réserve héréditaire ?

«Jusqu'ici, la réserve héréditaire des enfants correspondait à trois quarts de la part légale. Elle ne s'élèvera désormais plus qu'à la moitié. La réserve héréditaire des parents, qui s'élevait jusqu'ici à la moitié de la part légale, sera quant à elle entièrement supprimée.»

## Quelle marge de manœuvre ce changement offre-t-il aux donatrices et donateurs ?

«La quotité disponible, comme on l'appelle, augmentera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Selon le contexte, il sera ainsi possible de

léguer une part plus importante, voire la totalité de sa succession à une organisation humanitaire. Un testament est toutefois nécessaire à cette fin.»

## À quoi faut-il prêter particulièrement attention lors de la rédaction d'un testament ?

«Soit le testament est entièrement rédigé à la main et signé, avec mention du lieu et de la date, soit il est fait appel à une étude de notaires. En cas de doute quant à la rédaction de documents juridiques, n'hésitez pas à demander conseil à une ou un spécialiste.»

## Un testament peut-il être modifié ?

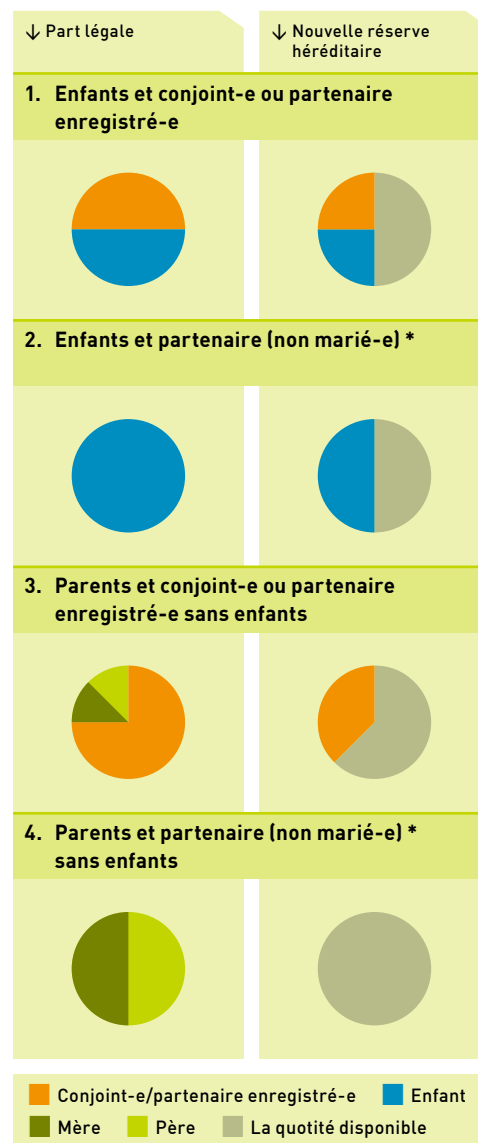
«Il est toujours possible de modifier ou d'annuler un testament. Si vous recourez pour ce faire au conseil d'une ou d'un spécialiste, la prestation sera facturée.»

Interview : Barbara Graf Mousa, rédactrice de l'OSAR

## Rédiger un testament

L'OSAR offre une assistance gratuite sur son site web. Avec le générateur de testament «DeinAdieu», vous pouvez créer un modèle de testament et convenir en plus d'une séance de conseil avec une personne indépendante spécialiste du droit des successions.

[www.osar.ch/legs](http://www.osar.ch/legs)



\* Les partenaires non enregistré-e-s ne disposent pas d'un droit légal à la succession.



Impressum  
 Éditeur : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)  
 Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,  
 Tél. 031 370 75 75, E-mail : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch), Internet : [www.osar.ch](http://www.osar.ch)

CP Don : 10-10000-5



Votre don en bonnes mains.

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage : 6961 exemplaires

Rédaction : Barbara Graf Mousa (responsable), Alexandra Geiser, Remo Gubler, Simon Hänni, Virginie Jaquet, Oliver Lüthi, Marc Prica, Adrian Schuster  
 Traductions : Andréane Leclercq, OSAR  
 Mise en page : Baptiste Babey  
 Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne